

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Personne publique : Ville de Barbentane

Le Cours

13570 Barbentane

Objet de la consultation :

Etablie en application du Code de la commande publique

Acquisition d'une pelle à pneus

**La procédure de consultation utilisée est la suivante :
Procédure adaptée en application de l' (des) article R2123-1 1° du Code de la
commande publique**

Date et heure limites de remise des offres : 26 novembre 2019 à 17h00

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

1. - Acheteur
2. - Objet de la consultation
 - 2.1. - Objet de l'accord-cadre
 - 2.2. - Procédure de passation
 - 2.3. - Forme de l'accord-cadre
 - 2.4. - Marchés publics simplifiés (MPS)
3. - Dispositions générales
 - 3.1. - Décomposition de l'accord-cadre
 - 3.2. - Durée de l'accord-cadre - délais d'exécution
 - 3.3. - Modalités de financement et de paiement
 - 3.4. - Forme juridique de l'attributaire
 - 3.5. - Délai de validité des propositions
 - 3.6. - Variantes
 - 3.7. - Autres dispositions
4. - Dossier de consultation
 - 4.1. - Contenu du dossier de consultation
 - 4.2. - Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique
 - 4.3. - Modification de détail au dossier de consultation
 - 4.4. - Visite des lieux et consultation de documents sur site
5. - Présentation des propositions
 - 5.1. - Documents à produire
 - 5.2. - Compléments à apporter au cahier des charges
 - 5.3. - Langue de rédaction des propositions
 - 5.4. - Unité monétaire
 - 5.5. - Conditions d'envoi ou de remise des plis
 - 5.6. - Négociation
6. - Jugement des propositions
7. - Renseignements complémentaires

Article 1 - Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : Ville de Barbentane

Adresse :

Le cours

13 570 Barbentane

Téléphone : 04 90 90 85 85

Télécopie : 04 90 95 50 18

E-mail : dgs@barbentane.fr

Maître d'œuvre :

Services techniques de la Ville

Article 2 - Objet de la consultation

2-1-Objet du contrat

La consultation porte sur les prestations suivantes :

Acquisition d'une pelle à pneus

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Objet principal :

43261000-0 : pelles mécaniques

A titre indicatif, les prestations seront exécutées à partir du 15 décembre 2019

2-2-Procédure de passation

La consultation est passée par Procédure adaptée en application de l' (des) article R2123-1 1° du Code de la commande publique.

2-3-Forme du contrat

La consultation donnera lieu à un **marché ordinaire (prix forfaitaire)**

2-4-Marchés publics simplifiés (MPS)

Le dispositif MPS n'est pas prévu.

Article 3 - Dispositions générales

3-1-Décomposition du contrat

3-1-1-Lots

L'accord-cadre fait l'objet d'un lot unique pour le motif suivant :

L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

3-1-2-Tranches

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

3-1-3-Phases

Il n'est pas prévu de décomposition en phases.

3-2-Durée du contrat - Délai d'exécution

La durée du marché est fixée à **1 An(s)**, à compter de la notification du marché.

Le délai d'exécution des bons de commande est déterminé dans le CCAP.

3-3-Modalités de financement et de paiement

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Financement sur le budget de la Ville et paiement sous 30 jours selon l'article selon l'article R 2192-10 du Code de la commande publique et selon le décret 2013- 269 du 29 mars 2013.

3-4-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la commande publique.

En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

3-5-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 180 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3-6-Variantes

3-6-1-Variantes autorisées

Les variantes par rapport à l'objet de l'accord-cadre ne sont pas autorisées.

3-6-2-Variantes exigées

Il n'est pas prévu d'option.

3-7-Autres dispositions : reprise de l'ancien matériel

Il est prévu la reprise obligatoire de l'ancien matériel détenu par la Ville :

Le matériel objet de la reprise est constitué d'une pelle à pneus modèle MECALAC 10MSX. Date d'acquisition du matériel : DECEMBRE 2001. Le matériel sera repris par le soumissionnaire en l'état.

Article 4 - Dossier de consultation

4-1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- le règlement de la consultation,
- l'attestation de candidature
- l'acte d'engagement,
- le CCAP,
- le CCTP
- la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF avec coût global)
- le cadre de mémoire technique

4-2-Mise à disposition du dossier de consultation par voie électronique

En application des articles L 2132-2 et R 2132-2 et suivants du Code de la Commande Publique (CCP) et des arrêtés du 22 mars 2019, relatifs à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les opérateurs économiques intéressés par la consultation devront télécharger le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) dans son intégralité et devront répondre via le site : www.marche-public.fr

La référence de la présente consultation est la suivante : **2019MAT01**

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les opérateurs économiques devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- .zip
- .rtf, .xls, .txt, .pdf, .gif, .jpg, .dwg

De plus, il est précisé que :

1. le pouvoir adjudicateur s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne. Ces mêmes documents archivés électroniquement par le Service de la Commande Publique du pouvoir adjudicateur sont les seuls faisant foi sous cette forme.

2. Une aide en ligne spécifique existe pour les opérateurs économiques et est disponible sur le site, à l'adresse suivante : : www.marche-public.fr

3. Si les opérateurs économiques rencontrent des problèmes techniques liés à l'utilisation de la plateforme, ils devront contacter l'assistance technique du support clients : www.marche-public.fr fiche incident ou **tel = 0811 652 375**(support de la plateforme)

Les opérateurs économiques doivent indiquer le nom de la personne physique chargée du téléchargement, ainsi qu'une **adresse électronique fiable**, afin que puissent lui être communiquées les modifications et les précisions apportées aux documents de la consultation, ainsi que tous les échanges d'information et communications effectués par voie électronique au cours de la procédure.

4-3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

4-4-Visite des lieux et consultation de documents sur site

La **visite sur site** est possible pour voir le matériel à reprendre. Prendre contact : voir article 7.2 ci-dessous.

Article 5 - Présentation des propositions

5-1-Documents à produire

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Justificatifs candidature

- Lettre de Candidature (formulaire DC1 ou équivalent)
- Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141 – 1 à 5 et 7 à 11 du Code de la commande publique, concernant les interdictions de soumissionner et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés (cf article R 2143-3 du Code de la commande publique).
- Copie des jugements de redressement judiciaire
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux auxquels se réfère le marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- Liste des prestations de même nature exécutées au cours des trois dernières années indiquant la date, le montant et le destinataire prouvées par des attestations ou par une déclaration.
- Outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

DUME : Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Les candidats peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Les candidats peuvent créer le DUME sur le portail Web de Chorus pro accessible à l'adresse suivante : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>. En cas d'utilisation du DUME électronique, le candidat devra joindre le fichier DUME au format.xml (ou pdf) dans son dossier de réponse déposé sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics.

Contenu de l'offre

- Acte d'Engagement
- Décomposition prix global forfaitaire (DPGF)
- Mémoire technique (+ fiche technique et photographie du matériel proposé)

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe :

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue à l'article R2193-1 alinéa 2 du Code de la commande publique.

Conformément à l'article R2144-4 et 7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire de l'accord-cadre qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur. (à savoir, les pièces listées à **l'article R 2143 - 3 à 14 du Code de la commande publique : une attestation sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés à l'article L 2141 – 1 à 5 et 7 à 11 du Code de la commande publique (ou équivalent), les certificats fiscaux et sociaux, les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7 ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du travail, un extrait Kbis ou équivalent)**)

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

5-2-Compléments à apporter au cahier des charges

Sans objet.

5-3-Langue de rédaction des propositions

Les propositions doivent être rédigées en langue française.

5-4-Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclura l'accord-cadre dans l'unité monétaire suivante : euro(s).

5-5-Conditions d'envoi ou de remise des plis

Remise obligatoire des plis par voie électronique :

La transmission des offres doit se faire par voie électronique sur le site Internet :www.marche-public.fr

La référence de la présente consultation est la suivante : **2019MAT01**

Les opérateurs économiques, afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée, devront tenir compte des indications suivantes :

Le candidat est invité à :

- utiliser les formats suivants : .rtf, .xls, .txt, .pdf, .gif, .jpg, .dwg
- transmettre des fichiers statiques (figés) et non dynamiques.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit de l'accès Internet de l'opérateur économique et de la taille des documents à transmettre. Tout pli qui parviendrait au-delà des date et heure limites sera considéré comme remis hors délai. Un accusé-réception indiquant la date et l'heure de réception du pli est transmis à l'opérateur économique concerné.

Il est donc recommandé de débiter le dépôt au moins **deux heures avant l'heure limite** de la consultation.

L'utilisation de la plate-forme de dématérialisation requiert la configuration minimale suivante pour le poste de l'utilisateur :

- Système d'exploitation requis : Windows 2000/NT/XP/Seven (version 32 bits) et Windows 98 (si possible 2^{ème} édition)
- Un accès internet : haut débit conseillé (ADSL 512 ou supérieur).
- Un navigateur internet permettant un chiffrement 128 bits. Les logiciels conseillés sont : Mozilla 1.7 (et ultérieur), IE7 (et ultérieur), puissance de chiffrement 128 bits.
- Un compte de messagerie électronique courriel
- Une taille mémoire minimum de 256 Mo

Pour déposer une offre électronique, il faut en outre intégrer les besoins ci-dessous :

- Une machine virtuelle JAVA (Java Runtime Environnement J2SE en version récente). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (<http://java.sun.com>)
- éventuellement un certificat électronique conforme au référentiel Général de Sécurité (RGS) de niveau ** ou *** (arrêté du 12/04/2018), détenu par une personne ayant capacité à engager le soumissionnaire dans le cadre de la présente consultation (informations d'obtention en ligne sur le site : www.marche-public.fr)

Les formats de signature de référence acceptés sont PadES, CadES, XadES et .SIG

NB : Jusqu'à nouvel ordre, il n'est pas nécessaire (pour déposer une offre) de posséder un tel certificat de signature. En effet, il sera demandé au seul attributaire du marché soit de rematérialiser certaines pièces (Acte d'engagement, BPU etc) et de les signer de manière manuscrite, soit de signer ces pièces électroniquement.

Les offres/plis devront être remis impérativement avant la date et l'heure indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation. Faute de quoi, ils seront refusés.

Un candidat qui effectue une offre par voie électronique, peut accompagner son offre d'une copie de "sauvegarde". Cette **copie de sauvegarde** peut être transmise sur support physique électronique ou support papier.

Cette copie sera utilisée dans les conditions de l'arrêté du 22 mars 2019. La copie de sauvegarde doit être remise avant la date et heure indiquées sur la première page du présent règlement de la consultation.

Avertissements :

- Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, conformément à l'arrêté susvisé, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

5-6-Négociation

Après examen des offres, des négociations pourront être engagées dans de strictes conditions d'égalité, avec les candidats ayant présenté les offres économiquement les plus intéressantes. Les candidats pourront être invités par le pouvoir adjudicateur à préciser, compléter ou modifier leur offre, dans le cadre des négociations, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles au cahier des charges.

Le pouvoir adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

En cas de remise d'une nouvelle offre, le délai de validité de cette dernière sera de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la remise de cette proposition.

5-7-Signature de l'offre

Il est porté à la connaissance des soumissionnaires que l'acheteur accepte les offres sans signature manuscrite ou électronique.

Cette signature sera demandée ultérieurement au candidat retenu lors de l'attribution du contrat.

Article 6 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article R2152-7 du Code de la commande publique au moyen des critères suivants :

Critères de sélection des candidatures :

1. Capacités professionnelles
2. Capacités techniques
3. Capacités financières

Critères de jugement des offres :

1. Prix des prestations (pondération : 60 %) – noté sur 20 points :

Selon la formule $Note = 20 \times (\text{offre la plus basse} / \text{offre analysée})$

Le prix considéré pour la comparaison des offres sera le **coût global HT** (achat de la pelle à pneus – reprise de l'ancien matériel)

2. Valeur technique jugée sur la base du mémoire technique (pondération : 40 %) – notée sur 20 points :

Cf *Cadre de mémoire technique* (à remplir)

Pour la partie à prix global et forfaitaire :

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global forfaitaire permet d'apprécier les offres et a valeur contractuelle.

Conformément à l'article L 2152-6 et R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant **anormalement basse** fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

Article 7 - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours** avant la date limite de remise des offres, une demande écrite à :

1) Renseignements administratifs

Correspondant : M. Julien CHARRAS – Directeur Général des Services

Adresse : Mairie de Barbentane
Le Cours
13570 Barbentane

Téléphone : 04 90 90 85 85

Fax : 04 90 95 50 18

Courriel : dgs@barbentane.fr

Adresse internet : www.marche-public.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : M. Bruno TEYSSEDOU- Directeur des Services Techniques

Adresse : Services techniques
Chemin du pont de la Gaffe
13 570 Barbentane

Téléphone : 06 14 75 73 52

Courriel : bruno.teyssedou@barbentane.fr

Adresse internet : : www.marche-public.fr

3) Voies et délais de recours

En cas de litige résultant de l'application des clauses du présent marché, le Tribunal Administratif compétent est : Tribunal Administratif de Marseille

22 à 24 rue Breteuil 13006 MARSEILLE

Tél. : 04 91 13 48 13

Télécopie : 04 91 81 13 89

Courriel : greffe.ta-marseille@juradm.fr